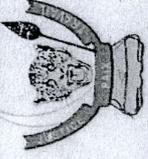


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°192/2024

A LA SOCIETE SOKIN SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/2023, conclu avec le Pouvoir Judiciaire, pour un montant total hors taxe de dollars américains huit cent trente un mille neuf cent quatre-vingt-un, quatre-vingt-trois centimes (USD 831 981,83) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille huit cent vingt-trois, quatre-vingt-sept centimes (USD 5 823,87), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 07/10/2024.

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général